



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-762-03 Szociális szakgondozó

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Assistant(e) social(e) spécialisé(e)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- avoir une empathie, tolérance à l'égard de personnes vivant dans de différentes situations;
- avoir un comportement émotionnellement stable, équilibré;
- établir des contacts en toute disponibilité;
- mener une communication adéquate, un entretien non directif;
- gérer les conflits;
- chercher des consensus;
- motiver ses clients et collègues;
- à l'esprit ouvert;
- appliquer les connaissances générales dans des situations spéciales;
- reconnaître les problèmes sociaux, analyser et découvrir des problèmes;
- respecter les règles déontologiques, représenter les valeurs professionnelles;
- planifier un processus de résolution des problèmes;
- travailler de façon méthodique;
- utiliser des outils de l'info communication et l'ordinateur;
- penser en termes les systèmes, comprendre des tâches d'une façon pratique;
- utiliser les instruments et les pansements nécessaires aux premiers secours;
- organiser des événements et des actions;
- utiliser des outils des jeux et des programmes créatifs;
- utiliser des articles de sport.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5313 Assistant(e) social(e), Assistant(e) social(e) spécialisé(e)

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																							
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>                      54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CEC:</b> 4</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien                      4 bien                      3 moyen                      2 passable                      1 insuffisant</p>																							
<p><b>Mention de série du certificat:</b> PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat:</b> 2023.10.02</p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 40%;">Interpréter la description de cas</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Conditions des soins sociaux, tâches liées à l'organisation sociale, et méthodes du travail social</td> <td>5</td> <td></td> <td>40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tâches quotidiennes de soins et de traitement</td> <td>5</td> <td></td> <td>40.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Épreuve écrite centrale	Interpréter la description de cas	5		20.00	Épreuve orale	Conditions des soins sociaux, tâches liées à l'organisation sociale, et méthodes du travail social	5		40.00	Épreuve pratique	Tâches quotidiennes de soins et de traitement	5		40.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5		
Épreuve écrite centrale	Interpréter la description de cas	5		20.00																				
Épreuve orale	Conditions des soins sociaux, tâches liées à l'organisation sociale, et méthodes du travail social	5		40.00																				
Épreuve pratique	Tâches quotidiennes de soins et de traitement	5		40.00																				
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																						
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																							
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																								
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle                      Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>																								

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

### Modules d'exigences professionnelles:

10525-12 Activités générales des services sociaux

10556-16 Tâches de soins et de traitement

10574-16 Soins personnels

10559-12 Tâches de premiers secours

10575-12 Organisation sociale

10576-12 Administration liée aux soins spécialisés

11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**